



Assurance habitation totalement absente

Par Marie448

Bonjour ;

J'ai un dégâts des eaux en cours depuis février 2022.

Ce dégâts des eaux à détruit ma cuisine, salle de bain et WC, rendant la maison insalubre.

Voilà deux ans que je me bat avec mon assureur, bpce iard, afin qu'ils agissent.

J'ai obtenus d'eux au bout d'un an d'enfin envoyer un expert, ce premier est passer et à fait un chiffrage.

Je suis rester ensuite 4 mois sans nouvelles car l'assurance a pretexté ne pas avoir mes coordonnées ...

Lors de cet échange j'ai préciser que des éléments s'étaient détérioré suite au dégâts des eaux et un second expert est donc passer.

Lorsque j'ai reçu son chiffrage, la demande d'acceptation, je me suis rendus compte qu'il n'avais inclus aucune facture.

j'ai en effet déboursé 4000 euros dans une chaudière, la précédente ruiné à cause de l'eau.

J'ai engagé 7000 euros de travaux sur la charpente qui s'affaissait et était pleine d'humidité.

J'ai engagé 1000 euros sur la réparation des poutres.

je me retrouve donc avec une acceptation qui me donne droit à ... rien, tout part directement à multi-assurance qui semble être le prestataire de travaux.

J'ai donc contesté en expliquant et envoyant les factures.

Ca fait des mois, j'ai pas de réponses.

On est bientôt à deux ans, et rien n'est fait, le pire c'est que les poutres recommencent à s'affaisser et les champignons reviennent.

je n'ai plus un sous, je suis endetté, sans travail, sans diplôme, toute ma famille est morte.

Je suis rongé par l'angoisse, je ne vis plus, mes journées sont remplis de douleur à cause du stresse, j'ai sincèrement des envies d'en finir tellement je n'en vois plus le bout.

J'ai essayer d'envoyer des lettres de mise en demeure pour obtenir mon contrat d'assurance et surtout qu'ils se bougent enfin, mais rien n'est fait

je ne reçois aucun appel, aucun mail, aucun courrier, aucune réponse

ils n'ont pas de mail, uniquement un téléphone pour les joindre, et 360 jours par an ce téléphone vous raccroche à la figure en expliquant " afin de traiter nos dossier le plus vite possible, nous ne sommes pas disponible au téléphone aujourd'hui "

franchement, comment récupérer ce qui m'est dû et surtout récupérer un logement salubre ?

je comptais loué ce logement 1600 euros et me trouvé un petit studio pour moi afin d'en vivre mais voilà deux ans que je vis à moitié dans la rue à moitié dans l'humidité et le reste du temps chez des amis, mais vous vous doutez bien que

mes amis en ont marre et moi aussi au bout de 2 ans ...

que faire par pitié ? comment prendre un avocat sans argent?

puis-je demandé des indemnités ? je me suis endetté à hauteur de 18000 euros en tout

merci d'avance ..

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle est l'origine de ce dégât des eaux ?

Votre assureur rembourse les dégâts en conséquence de l'eau, mais les réparations de l'origine sont à votre charge.

Sauf si catastrophe naturelle ? Dans ce cas, il y a un arrêté municipal ou préfectoral, et un délai impératif pour déclarer le sinistre.

L'indemnisation n'est en général possible qu'après réparation de l'origine de la fuite et disparition de l'humidité (il faut souvent attendre plusieurs mois de séchage). Certains contrats permettent une avance, mais il faut prouver que la réparation est bien terminée.

Vous pouvez solliciter le médiateur de l'assurance, après les recours amiables obligatoires (courrier RAR notamment)
[url=https://www.mediation-assurance.org/]https://www.mediation-assurance.org/[/url]

Par Marie448

bonjour

le dégâts des eaux vient de la terrasse

j'ai payer sa réparation et suis au courant qu'elle est à ma charge ...

je vais regarder votre lien, merci beaucoup encore une fois yapasdequoi

Par Floch6768

bonjour

La saisie du médiateur des assurances répond à certaines normes obligatoires

Avez-vous copie des rapports d'experts? si oui pouvez-vous les communiquer en anonymisant les noms: le votre, les experts, l'assureur, une entreprise?